

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 11/08/2006

A l'issue du processus d'octroi de licences d'opérateurs de télécommunications, l'Autorité de Régulation présente ci-après les différentes étapes du processus d'octroi de licences de télécommunications :

1°/ Appel à manifestation d'intérêt :

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 01/03/2006 en vue d'identifier les types de licences qui répondraient au souhait des investisseurs potentiels d'une part, et d'autre part, aux objectifs fixés par l'Autorité de Régulation consistant notamment à :

- introduire la concurrence au niveau des différents services du fixe,
- octroyer une troisième licence mobile,
- permettre aux opérateurs en place de diversifier leurs offres de services et bénéficier ainsi de l'économie de gamme,
- inciter les investisseurs mauritaniens à s'intéresser au secteur des télécommunications par le choix de certaines licences nécessitant peu d'investissement et facilement exploitables.

A l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt dont les réponses ont été déposées le 30/03/2006, l'Autorité de Régulation a identifié les quatre types de licences sous forme de lots :

Lot 1 : l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de télécommunications mobiles ouverts au public dans le respect des principes arrêtés et des conditions fixées par la réglementation en vigueur,

Lot 2 : L'établissement et l'exploitation d'une plate-forme de cartes prépayées ainsi que l'établissement et l'exploitation d'une passerelle internationale de télécommunications pour la fourniture au public de services de télécommunications internationales,

Lot 3 : L'établissement et l'exploitation d'un réseau de boucle locale ouvert au public et la fourniture au public de services de télécommunications locales et nationales ainsi que la fourniture d'accès à Internet,

Lot 4 : L'établissement et l'exploitation de tout autre réseau de télécommunications ouvert au public, dont notamment les réseaux 3G et 3,5G, ainsi que la fourniture au public de tout autre service de télécommunications en complément des réseaux et services de télécommunications précités.

2°/ Lancement du Dossier d'Appel d' Offres :

Sur la base des types de licences retenus, l'Autorité de Régulation a élaboré un Dossier d'Appel d'Offres comprenant quatre parties :

1^{ère} partie : Une présentation des conditions générales de l'investissement en Mauritanie et de l'environnement des télécommunications.

2^{ème} partie : Un règlement d'Appel d'Offres qui spécifie notamment le mode de sélection des attributaires de licences. Ce règlement décrit de manière transparente, claire et précise les règles et procédures applicables à l'appel à la concurrence, y compris les échanges qui pourraient avoir lieu entre l'Autorité de Régulation et les candidats.

3^{ème} partie : Un cahier des charges pour la troisième licence mobile (Lot 1).

4^{ème} partie : Un cahier des charges pour les trois autres Lots, avec une partie commune et des parties spécifiques à chacun des lots.

Le Dossier d'Appel d'Offres a été lancé le 14/04/2006. La date limite du dépôt des offres était fixée initialement au 03/07/2006. Suite à la demande formulée par certains candidats, cette date a été reportée au 13/07/2006. L'appel d'offres a fait l'objet d'une large publicité tant au niveau de la presse locale qu'au niveau de la presse étrangère.

Une journée d'information à l'intention des investisseurs a été organisée à Paris le 10/05/2006 pour présenter le Dossier d'Appels d'Offres d'une part, et pour permettre aux investisseurs de s'informer en détail sur le Dossier.

Cette journée, organisée par l'Autorité de Régulation, a été rehaussée par la présence très significative du Ministre des Affaires Economique et de Développement et du Gouverneur de la BCM . La Banque Mondiale s'est fait représenter à cette journée par son représentant à Paris .

3°/ Dépôt ouverture et évaluation des offres :

Cinq offres ont été déposées avant la date limite de dépôt des offres qui était fixée au 13/07/2006 à 10 heures.

Il s'agit de celles de :

- Orange Mauritanie SAS (France Télécom) ;
- Wataniya Télécom Mauritanie ;
- Mauritel SA ;
- Access Télécom SA ; et
- Chinguitel SA.

Deux offres ont été déposées après l'heure limite. Il s'agit de celles de :

- Wissat Mauritanie (date heure de dépôt : le 13/07/06 à 10 H 05).
- VTel – Paltel ; (date heure de dépôt : le 13/07/06 à 10 H 09)

Ces deux dernières offres ont été retournées à leurs propriétaires sans être ouvertes. Les cinq premières offres parvenues dans le délai ont été ouvertes.

L'offre de Access Télécom SA a été rejetée à l'issue de l'évaluation technique. En effet, l'Offre technique d'Access Telecom Mauritanie SA ne démontre pas qu'Access Telecom, présenté dans l'Offre technique comme Opérateur Qualifié, satisfait aux conditions de l'article 8.2.1 du Règlement d'Appel à la Concurrence.

Quatre offres financières ont été ouvertes. Il s'agit de celles de :

- Orange Mauritanie SAS (France telecom);
- Wataniya Télécom Mauritanie ;
- Mauritel SA , et
- Chinguitel SA.

Les résultats récapitulatifs de cette ouverture se présentent comme suit (en ouguiyas)

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Orange Mauritanie (France Télécom)	9 070 000 000UM	Pas d'offre pour ce lot	324 000 000UM	Pas d'offre pour ce lot
Wataniya Mauritanie (Wataniya Koweit)	8 150 000 000	Pas d'offres pour ces lots		
Chinguitel S.A. (Sudatel – Soudan)	26 600 000 000UM	100 000 000UM	5 00 000 000UM	100 000 000UM
Mauritel S.A. (Opérateur historique en Mauritanie)	Pas d'offres pour ces lots			300 000 000UM

A l'issue de l'évaluation financière, les licences suivantes ont été attribuées :

	Licence(s) attribuée(s)	Numéro et date arrêté	Montant total en UM effectivement versée au Trésor	Montant en \$US	Date de versement au Trésor
Chinguitel S.A.	Lot 1, 2, 3 et 4	R 1648 et R 1649 du 27 juillet 2006	27 500 000 000 UM	103 154 657	28 juillet 2006
Mauritel S.A.	Lot 4	R 1650 du 27 juillet 2006	300 000 000 UM	1 125 323,53	2 août 2006

N.B : 1\$US = 266,59 UM

Orange Mauritanie SAS (France Télécom) a été attributaire provisoire du Lot 3. Etant donné qu'Orange Mauritanie SAS n'a pas fourni la garantie de paiement dans les délais prévus par le règlement d'appel d'offres, sa caution de soumission pour le lot 3 d'un montant de 100 000 000 d'UM a été actionnée par l'Autorité de Régulation et versée au Trésor public le 01 août 2006.

Le montant total versé au Trésor public en contrepartie de toutes les licences (y compris le montant de la caution) s'élève à 27 900 000 000 d'UM (soit 104 655 088\$US).

Il est à noter également que les montants précités ont été versés au Trésor public dans les limites prévues par le Règlement d'appel à la concurrence.